

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-425-4

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 2026-425-4 intitulé : Règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin :

De modifier les limites des affectations industrielles (I) et résidentielle-commerciale (R-C) présents sur la rue Lampron et la rue Notre-Dame.

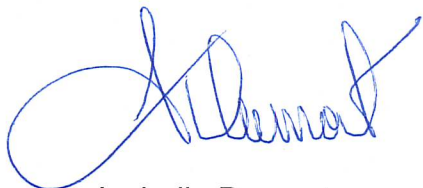
La municipalité tiendra, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, **le 2 novembre 2026 à 18h30**, à l'hôtel de ville, au 541 rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement numéro 2026-425-4 peut être consultés au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ou sur le site internet.

FAIT ET DONNÉ à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce 7^e jour du mois d'octobre 2026.

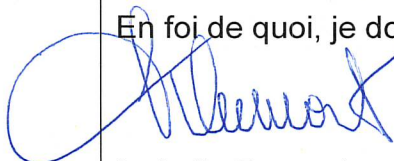


Isabelle Dumont
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 7^e jour d'octobre 2026 et dans le journal le Villajoie.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour d'octobre 2026.



Isabelle Dumont,
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv.1